

**ADOPTION DU BUDGET 2026
ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal de la Ville de Matane tiendra une séance extraordinaire le mardi 2 décembre 2025, à 19 h 30, à la salle civique de l'hôtel de ville afin d'adopter le budget pour l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal.

Donné à Matane, ce 18^e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-cinq, en conformité avec l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

La greffière,
M^{re} Marie-Claude Gagnon, oma,
Avocate